

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

N° CE961

AMENDEMENT

présenté par

Mme Garin, M. Tavernier, M. Biteau, Mme Pochon et Mme Laernoës

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.